

Service de reconnaissance des plantes

Les Botanistes dont les noms suivent proposent leurs services pour aider leurs confrères, les jeunes surtout, à déterminer leurs récoltes :

- Pour les *Charophycées* :
 - M. le Chanoine R. CORILLION, Maître de Recherches au C.N.R.S., 18, rue Maurice Berné, 49130 LES-PONTS-DE-CÉ.
- Pour les *Champignons supérieurs* :
 - M. le Dr P. BOUCHET, Les Ouilères des Nouillers, 17380 TONNAY-BOUTONNE.
- Pour les *Algues marines brunes et vertes* :
 - M. Ch. LAHONDÈRE, 94, avenue du Parc, 17200 ROYAN.
- Pour les *Muscinées* :
 - M. R.B. PIERROT, Les Andryales, Saint-André, 17550 DOLUS.
(Responsable du Fichier Bryophytes du Centre-Ouest)
 - M. M. ROGEON, 14, rue Henri Dunant, 86400 CIVRAY.
- Pour les *Cryptogames vasculaires* et les *Phanérogames* :
 - M.P. BIGET, 37, rue Emile Zola, 79000 NIORT.
 - M. M. BOUDRIE, Résidence les Charmettes C, 21 bis, rue Cotepet, 63000 CLERMONT-FERRAND (pour les Ptéridophytes seulement).
 - M.A. BOURASSEAU, 2, rue Bernard Palissy, 17100 SAINTES.
 - M. le Chanoine R. CORILLION, Maître de Recherches au C.N.R.S., 18, rue Maurice Berné, 49130 LES-PONTS-DE-CÉ.
 - M. M. KERGUÉLEN, I.N.R.A.-G.E.V.E.S., La Minière, 78280 GUYENCOURT et M. F. PLONKA, 19, rue du Haras, 78530 BUC (pour les Fétuques seulement).
 - M. Ch. LAHONDÈRE, 94, avenue du Parc, 17200 ROYAN (Pour les plantes du littoral).
 - M. C. RAYNAUD, Laboratoire de Systématique et d'Ecologie méditerranéennes, Institut de Botanique, 163, rue Auguste Broussonnet, 34000 MONTPELLIER (pour les Cistacées et plus particulièrement le genre *Helianthemum* et pour les Orchidées d'Europe).
 - M.A. TERRISSE, Lycée M. de Valois, 16017 ANGOULÈME (pour les plantes de la partie orientale des Pyrénées).

Il est recommandé que chaque récolte comprenne, autant que possible, deux ou mieux trois parts d'herbier, la détermination étant d'autant plus sûre et plus précise qu'il est possible d'examiner un plus grand nombre d'échantillons. Cela permettrait aussi au détermineur de conserver pour son propre herbier l'une des parts envoyées.

NOTA : Il est demandé aux envoyeurs de dédommager les détermineurs des frais de correspondance, surtout s'ils désirent que les échantillons envoyés aux fins de détermination leur soient retournés.